
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 16 mai 2014

La journée des partenaires du vendredi 16 mai 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion, à savoir :

- **La Note de Service N° 371/MEFPPPI/DGDDI-DCS du 8 mai 2014 relative à l'interdiction de l'exportation des déchets de métaux non ferreux**

Les partenaires ont été informés des dispositions de la Note de Service N° 371/MEFPPPI/DGDDI-DCS du 8 mai 2014 qui rappelle au Service et aux usagers que l'exportation de déchets de métaux non ferreux est interdite sur toute l'étendue du territoire national, en application de l'Arrêté N° 2278/MDIPSP/MEFPPPP/MMG/MCA du 27 février 2014 portant interdiction de l'exportation des déchets de métaux non ferreux (aluminium, cuivre, inox, zinc, plomb, chrome, nickel, laiton).

Il est exceptionnellement autorisé l'exportation des produits semi-finis ou finis issus du recyclage et de la valorisation des métaux non ferreux.

- **Le suivi des IM8**

Le Colonel Albert Raphaël DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a souhaité que compte tenu de l'augmentation prévisible à l'approche de la saison sèche de la souscription de déclarations modèle IM8, la question du suivi des IM8 soit d'abord examinée en réunion de commandement, avant un débat contradictoire avec les partenaires.

- **La concertation Douane – Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)**

Les partenaires ont été informés que des réunions de concertation à plusieurs niveaux seront organisées entre la Douane et le PAPN. Les conclusions seront communiquées lors des prochaines Journées des Partenaires.

- **L'accomplissement des formalités douanières de sortie pour les équipements appartenant à Mercy's Ships**

Madame la Directrice a informé les participants que toutes les dispositions ont été prises afin que soient accomplies avec un maximum de célérité les formalités douanières de sortie pour les équipements appartenant à Mercy's Ships, organisation qui a rendu d'inestimables services de santé aux populations congolaises.

- **La formation organisée par le Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT)**

Les partenaires ont été informés du début de la formation organisée par le GUOT pour les premiers opérateurs économiques inscrits.

Pour la Douane, on attend les instructions de la hiérarchie.

- **La connexion du système informatique de la Douane au GUOT**

Madame la Directrice a fait observer que seule la Direction Générale des Douanes est habilitée à autoriser la connexion du système informatique de la Douane au GUOT. Le GUOT prendra attache avec la Direction Générale des Douanes.

- **La Mutuelle Congolaise de Microcrédit Santé (MC2SANTE)**

Il a été distribué aux participants un dépliant relatif aux prestations de la Mutuelle Congolaise de Microcrédit Santé (MC2SANTE). Cette Mutuelle de santé offre des possibilités d'adhésion individuelle (individus, ménages) ou collective (entreprises, ONG, associations, mutuelles).

Commencée à 9h10 la réunion a pris fin à 10h10.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame LOEMBA Florence.